

La Feuille Champrunoise

Bulletin municipal de Champagnac-la-Prune



Le mot de Madame le Maire

La vie de la commune



Chères Champrunoises, chers Champrunois,

Suite au vote de trois motions de refus des éoliennes, adoptées à l'unanimité par notre Conseil municipal, rejoint dans cette démarche par les conseils municipaux des communes voisines.

Suite à ma rencontre avec la Préfète et les maires de Saint-Paul, La Roche Canillac, Espagnac et Gumont pour expliquer pourquoi nous sommes opposés à ce projet, je croyais le projet d'implantation des éoliennes, présenté en 2013, enterré.

Mais hélas non, 11 ans après, il est de retour avec une enquête publique qui aura lieu du 21 mai au 21 juin 2024.

Maintenant, il nous appartient, individuellement, de nous positionner. C'est une étape importante. Cette enquête revêt un double aspect: informer et exprimer notre avis au commissaire enquêteur.

En tant que maire, je continuerai à défendre la position du Conseil municipal que je partage, et d'autant plus que le projet tel qu'il est présenté affirme de façon mensongère que les élus locaux y sont favorables.

En tant que citoyenne, je considère qu'à Champagnac nous avons la chance de vivre dans une nature préservée, un endroit plein de charme et d'authenticité qui doit être protégé.

Cet écrin de verdure, il faut maintenant le défendre et cela ne sera possible que si nous le faisons ensemble.

L'éolien sur notre territoire n'est pas une solution pertinente.

Il y a d'autres façons de développer les énergies renouvelables. Certains d'entre nous, se chauffent déjà au bois, ont déjà pu avancer sur des projets de panneaux photovoltaïques ou ont déjà su adapter leur mode de chauffage.

C'est pourquoi, je compte sur vous pour vous exprimer lors de cette enquête.

Votre avis et vos observations sont essentiels pour enterrer définitivement ce projet d'implantation d'éoliennes.

Amicalement
Christelle BIDAULT
Votre Maire



Sommaire

- p. 2 **Le mot du maire**
- p. 3 **La vie de la commune**
Budget et finances
- p. 8 Développement économique
Animation
- p. 9 **Cadre de vie**
Les énergies renouvelables et Champagnac-la-Prune
- p. 12 **À savoir**
Atelier " Parlons santé "
Corrèze autonomie :
un nouveau service public,
une prise en charge améliorée
- p. 13 Maison France Services
d'Espagnac
État civil
- p. 14 **Quoi de neuf ?**
Du côté du Comité
- p. 18 **Brèves champrunoises**
Commémoration de l'armistice
du 11 novembre 2023
- p. 19 **Téléthon 2023**

Budget et finances

Compte administratif 2023 et budget primitif 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

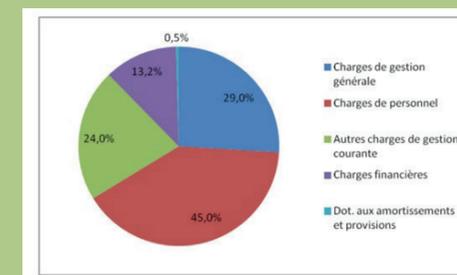
1/ Budget de fonctionnement 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 se sont élevées à 161 882,75€, montant nettement inférieur au montant initialement budgété de 218 469€.

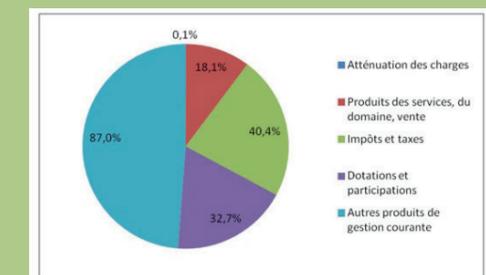
Cela a permis de dégager un résultat positif 2023 de 41 658€ puisque les recettes se sont élevées à 203 540,75€ (budget primitif de 218 349€).

| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|----------------------|--|-------------------|-------------------|----------------------|--|-------------------|-------------------|
| Chap | libellé | Prévu | Réalisé | Chap | libellé | Prévu | Réalisé |
| 011 | Charges de gestion générale | 82 600.00 | 46 989.34 | 013 | Atténuation des charges | 0.00 | 123.93 |
| 012 | Charges de personnel | 86 200.00 | 72 853.42 | 70 | Produits des services, du domaine, vente | 35 200.00 | 36 757.47 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 40 150.00 | 38 944.95 | 73 | Impôts et taxes | 70 280.00 | 82 141.47 |
| 66 | Charges financières | 2 646.00 | 2 145.22 | 74 | Dotations et participations | 65 949.00 | 66 461.47 |
| 68 | Dot. aux amortissements et provisions | 949.82 | 949.82 | 75 | Autres produits de gestion courante | 17 059.53 | 17 784.98 |
| 023 | virement à la section d'investissement | 5 803.18 | 0 | 77 | Produits exceptionnels | 9.00 | 271.43 |
| TOTAL GENERAL | | 218 349.00 | 161 882.75 | TOTAL GENERAL | | 218 349.00 | 203 540.75 |

Dépenses



Recettes



a) Dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont en ligne avec les dépenses des exercices précédents, en prenant en compte l'inflation et les augmentations de prix des matières premières et des salaires.
- En ce qui concerne les charges générales (28,9% des charges totales), elles ont augmenté de 3,9% par rapport à 2022. À comparer avec le taux d'inflation de la France en 2023 de 4,9%.



À noter que les dépenses d'énergie - électricité ont baissé elles de 15% (3 284 € contre 4 926 € en 2022) et si on y ajoute les dépenses de carburant et de combustibles (8 569,98 €), la baisse a été de 21 %.

- Liste des charges ayant connu une baisse ou une stabilité par rapport à 2022 : énergie, combustibles, carburant, fournitures d'entretien, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, location, entretien des voies, entretien réseaux, publicité & relations publiques, frais télécom et postaux, remboursement de frais, services bancaires et cotisations diverses.
- Liste des charges ayant augmenté : fournitures de petit équipement, autres fournitures, entretien des bâtiments publics, entretien des autres bâtiments, entretien du matériel roulant, entretien des autres biens mobiliers, maintenance, assurances, rémunérations - honoraires, autres impôts - taxes et versements.

On peut noter que les dépenses d'entretien et de maintenance sont celles qui ont connu les augmentations les plus significatives :

Les charges de personnel sont comme précédemment le poste le plus important : 72 853,42 € (44,9 % du total). Elles ont connu une augmentation.

b) Recettes de fonctionnement

Elles ont très légèrement augmenté, de 2 % de 199 128 € à 203 540 €.

- La totalité des postes a augmenté de 2 à 3 % environ :
 - Produits et services : de 35 817 € à 36 757 € (2 %),
 - Impôts et taxes : de 79 158 € à 82 141 € (3 %),
 - Subventions et dotations : de 64 936 € à 66 461 € (2 %),
 - Gestion courante : inchangée, autour de 17 000 €.
- Les impôts et taxes (40,3 % du total) ont bénéficié de la hausse du produit fiscal 51 661 € contre 48 569 € en 2022.

Les subventions et dotations, second poste de recettes (32,6 %) se caractérisent par une stabilité de la DGF (41 000 €, le second poste après le produit fiscal) et une légère augmentation du fonds de solidarité rurale.

La gestion courante (8,7 %) se caractérise par la stabilité des revenus des immeubles (17 000 €).

2/ Budget d'investissement 2023

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 se sont élevées à 41 823 € et les recettes d'investissement à 103 688 €.



Sachant que ces recettes sont abondées par un report à nouveau de 195 477 €, ce qui donne un montant global de recettes de 299 165 €.

Si on ajoute à ces montants les opérations restant à réaliser, soit des dépenses de 62 191 € et des recettes de 24 620 €, on aboutit à un résultat cumulé des dépenses d'investissement de 104 014 € largement couvert par les recettes d'investissement prévues, 684 071 € (incluant les subventions du restaurant) dont seulement 103 688 € réalisés.

3/ Evolution de l'endettement

L'endettement s'élève en 2023 à 169 733 €, cumul du solde du prêt du Crédit Agricole (50 000 € à un taux de 3,5%) qui se termine en 2024 et du nouveau prêt souscrit en 2022 au Crédit Mutuel de 150 000 € sur 15 ans à un taux de 0,85 % pour la construction du restaurant.

Ce montant d'endettement va régulièrement baisser et sera complètement remboursé en 2037.

L'annuité moyenne de la période 2019-2023 était de 15 680 €, celle de la période 2024-2028 sera de 13 390 €.

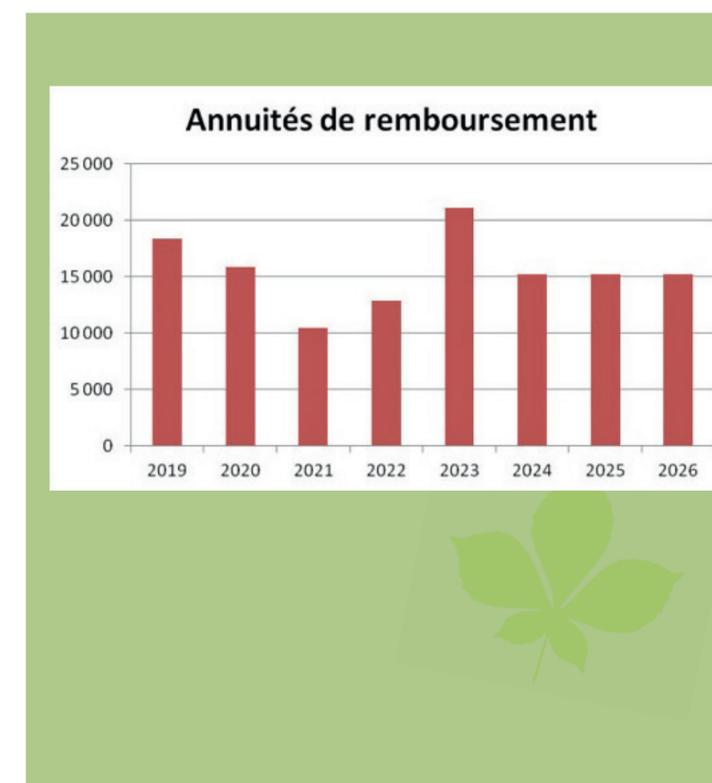
Le pic de remboursement a été l'année 2023 avec une annuité à 18 839 €, mais la charge diminue dès les années 2024-2026 (15 000 €) et continue à baisser ensuite, 10 000 €, montant inférieur aux années précédentes, pour la dizaine d'années restantes.

4/ Affectation des résultats 2023

Le montant du résultat cumulé de la section de fonctionnement, à savoir le résultat de l'exercice 2023, 41 658 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 29 851 €, s'élève à : 71 509,47 €.

Le solde cumulé 2023 de la section d'investissement est de 219 771 € provenant de la somme du résultat d'investissement antérieur reporté de 195 477,47 € et du solde de l'exécution du budget d'investissement, à savoir 61 865 €, diminué du solde net des dépenses d'investissement à réaliser (37 571 €).

Cela correspond à une épargne nette de 22 593 € quasi identique à celle des 5 années précédentes (23 855 € en 2022).



BUDGET PRIMITIF 2024

- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à 267 014€ en hausse par rapport à celles du budget primitif 2023 (218 349€). Cela permettrait de dégager un autofinancement (*virement à la section d'investissement*) de 11 467,18€ en hausse par rapport à celui budgété en 2023 (5 809€).
- Alors que les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 267 014€ incorporant un excédent brut reporté de 71 509,47€.

1/ Budget de fonctionnement 2024

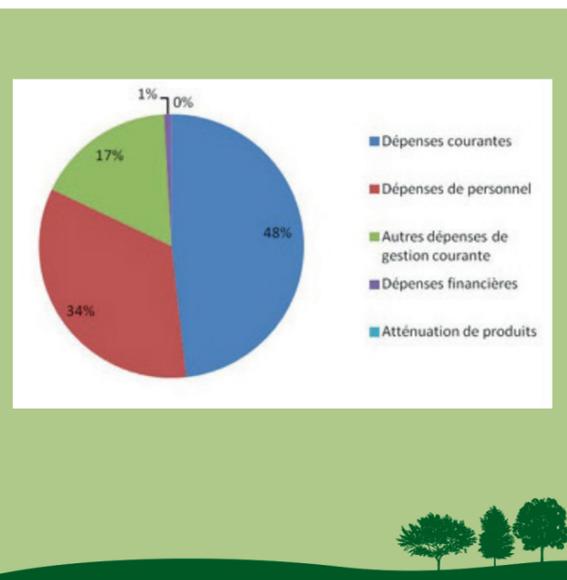
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dépenses courantes | 124368.00 | Excédent brut reporté | 71 509.47 |
| Dépenses de personnel | 84500.00 | Recettes des services | 34 700.00 |
| Autres dépenses de gestion courante | 43 360.00 | Impôts et taxes | 71 939.00 |
| Dépenses financières | 2 197.00 | Dotations et participations | 70 190.00 |
| Atténuation de produits | 40.00 | Autres recettes de gestion courante | 18 675.53 |
| Total dépenses réelles | 254 465.00 | Total recettes réelles | 267 014.00 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 1 081.82 | | |
| Virement à la section d'investissement | 11467.18 | | |
| Total général | 267 014.00 | Total général | 267 014.00 |

Le budget prévisionnel de dépenses est prévu à hauteur de 267 014€ (218 349€ en 2023) avec un virement prévu à la section d'investissement de 11 467,18€, tandis que le budget des recettes de fonctionnement comprend des recettes prévisionnelles de 195 505€ auxquelles s'ajoutent 71 509€ de résultat antérieur reporté.

2/ Budget d'investissement 2024

D'un montant total de 661 372€, il est basé sur un montant prévisionnel de dépenses d'investissement de 599 181€ auxquelles s'ajouteront 62 191€ de dépenses restant à réaliser.

Ces dépenses d'investissement sont financées par des recettes s'élevant à 636 752€ auxquelles s'ajouteront 24 620€ de recettes sur les opérations restant à réaliser.



a) Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 661 372€ et sont dédiées très majoritairement au projet du restaurant multiservices, 500 000€ budgété, projet qui a été avalisé par toutes les institutions État, Département, Région, Tulle Agglo ainsi que par la CCI de Brive et les banques auxquels il avait été présenté, qui ont toutes considéré qu'il était un élément fondamental de la vie de la commune compte tenu de l'arrêt programmé du restaurant actuel. Le projet du restaurant multiservice est financé très majoritairement par les subventions sans lesquelles il n'aurait jamais vu le jour.

Les autres investissements prévus pour un montant de 147 452€ sont répartis entre 12 projets :

b) Recettes d'investissement

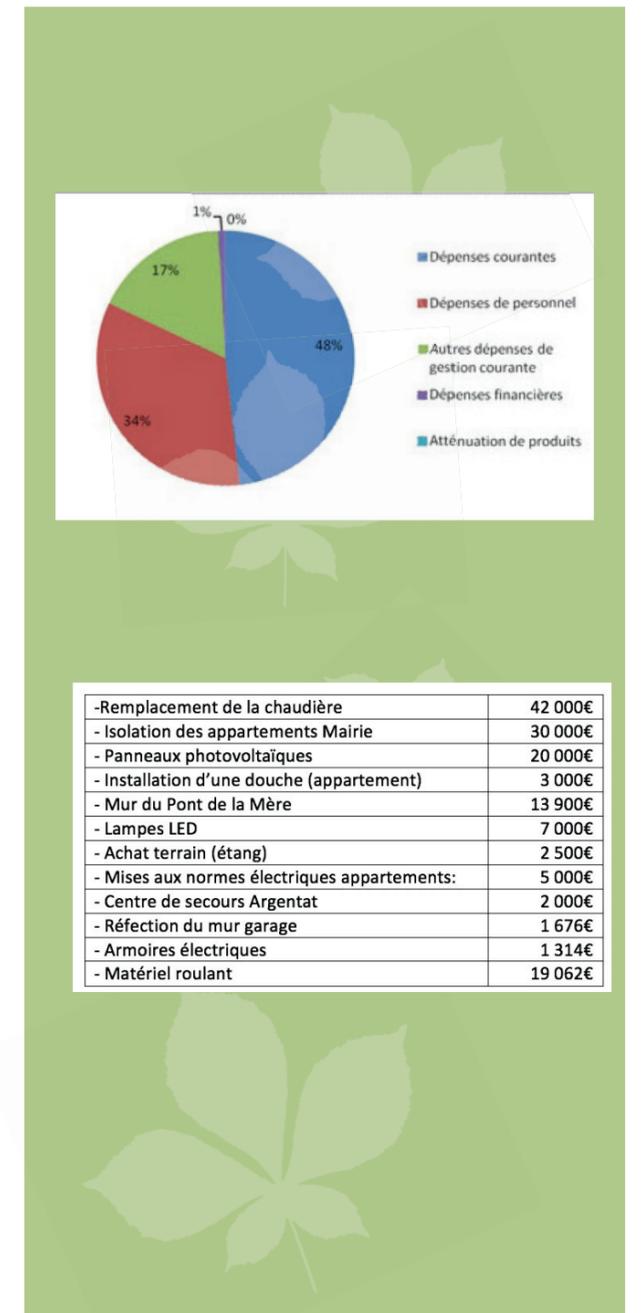
Les subventions prévisionnelles qui financent le restaurant multiservices se répartissent de la façon suivante :

- État (*Préfecture*) : 184 000€
- Région : 89 513€
- Conseil Départemental : 77 000€
- Tulle Agglo : 15 000€

Auxquelles il faut ajouter :

- Les subventions déjà budgétées en 2023 et restant à réaliser, à savoir 18 920€ de l'État et 5 700€ du Conseil Départemental.
- Les subventions (367 000€), à savoir les 349 000€ liées au restaurant et les subventions du Conseil départemental d'un montant de 18 000€ (6000€ pour le remplacement de la chaudière, soit 40% et 12000€ pour les travaux d'isolation), représentent donc 57% du budget prévisionnel d'investissement.

Le solde des recettes d'investissement est apporté par l'excédent antérieur reporté (257 342,58€), le virement de la section de fonctionnement de 11 467,18€ et l'abondement du FCTVA.



| | |
|--|---------|
| - Remplacement de la chaudière | 42 000€ |
| - Isolation des appartements Mairie | 30 000€ |
| - Panneaux photovoltaïques | 20 000€ |
| - Installation d'une douche (appartement) | 3 000€ |
| - Mur du Pont de la Mère | 13 900€ |
| - Lampes LED | 7 000€ |
| - Achat terrain (étang) | 2 500€ |
| - Mises aux normes électriques appartements: | 5 000€ |
| - Centre de secours Argentat | 2 000€ |
| - Réfection du mur garage | 1 676€ |
| - Armoires électriques | 1 314€ |
| - Matériel roulant | 19 062€ |

Développement économique

Projet restaurant bar multi-services

Le Conseil municipal du 21/05/24 a validé l'avant-projet définitif du restaurant bar multi services à la majorité pour un budget travaux de 387 400€. Nous sommes donc heureux de pouvoir vous présenter le projet architectural. Vous pouvez ainsi commencer comme nous à voir à quoi va ressembler le bâtiment. Pour rappel, le restaurant pourra accueillir une trentaine de couverts à l'intérieur, il disposera d'une terrasse extérieure qui augmentera sa capacité d'accueil lors des jours ensoleillés. Il est aussi envisagé, à côté de l'espace dédié au bar d'y accoler l'agence postale, pour en faire un lieu convivial où il fera bon se retrouver.

Prochaine étape suite au dépôt du permis de construire: le lancement des marchés et le choix des entreprises qui vont permettre de concrétiser le projet.



Animation

Balade ludique

Un animal mystère à découvrir sur la balade ludique «Chemin faisant».

La balade «Chemin faisant» est maintenant agrémentée de panneaux explicatifs dont le contenu a été conçu par les élèves de La Roche Canillac, Saint-Pardoux-la-Croisille et Clergoux sur le thème de la nature.

L'objectif de cette balade est de pouvoir offrir sur notre commune un temps qui puisse allier découverte de la nature et pourquoi pas partage d'un repas dans les restaurants du secteur.

En faisant découvrir notre cadre de vie nous pourrions mieux le protéger.

Samedi 8 avril, le soleil ainsi que soixante personnes environ ont répondu présents pour son inauguration. Nous avons pu ensemble arpenter ce sentier thématique de 6 kilomètres, à destination des familles et écouter en direct la lecture du conte imaginé par les élèves intitulé Carnage en forêt que tous nous pourrions retrouver en scannant les QR codes. Les participants ont aussi pu rechercher les indices présents sur les panneaux qui permettent de découvrir un animal mystère.

Alors, la question est la suivante: allez-vous, à votre tour, relever le défi et découvrir quel est cet animal mystère?



Cadre de vie

Les énergies renouvelables et Champagnac-la-Prune

Le Conseil municipal a étudié le plan envoyé par la Préfecture à toutes les communes concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et a tenu une réunion publique le 20 novembre 2023 pour en discuter avec vous tous.

Suite à ces discussions, le Conseil municipal a voté une délibération lors de sa séance du 02/12/23 dans laquelle il a renouvelé fermement son opposition à tout projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire et a tenu à s'engager dans la transition écologique de son territoire en prenant en compte les caractéristiques de la commune, boisée à 70% ; et en privilégiant le chauffage au bois, la géothermie, les panneaux photovoltaïques sur toiture, tant au niveau privé qu'au niveau communal. Il soutient également directement ou indirectement (via les groupements forestiers) l'exploitation raisonnée des forêts dans la commune et est également ouvert à participer à la réflexion sur des projets hydroélectriques concernant la vallée du Doustre.

À noter que l'objectif fixé par les Pouvoirs Publics aux communes est d'atteindre 30% d'énergie renouvelable en 2030 et que Champagnac a déjà atteint 34% en 2023 et sera à 40% avec les projets photovoltaïques en cours.

C'est pourquoi, nous sommes nombreux à être très surpris de voir s'ouvrir une enquête publique sur ce vieux projet éolien.

Outre l'opposition du Conseil municipal constante depuis 6 ans, rappelons que 255 personnes ont signé une pétition contre ce projet en 2017.

Cette enquête aura lieu du 21 mai au 21 juin. Vous pouvez prendre connaissance des modalités d'organisation de cette enquête sur la page suivante.

Il est très important qu'un maximum d'habitants à titre permanent ou pas participent à cette enquête qui jouera un rôle fondamental dans la décision que prendra ensuite le Préfet.



Le projet présenté (consultable sur place en mairie ou sur internet sur le site de la Préfecture) est quasi identique au précédent pour autant il n'est pas inutile de rappeler quelques-unes de ses caractéristiques quant à :

- la taille des éoliennes (qui passe de 120 à 180 mètres de haut !), alors que Champagnac est dans une zone de vents faibles (5-6 mètres/s d'après Météo France) ne permettant pas de production d'électricité significative,
- l'impact potentiel sur les captages d'eau notamment celui de Rouffy qui alimente le Chassang, le Theil, Rouffy et Grafeuille. Donc un impact possible sur la ressource en eau mais aussi sa qualité du fait que l'installation des éoliennes nécessite d'enfouir 1 250 tonnes de béton pour chaque éolienne ainsi que des pieux de 30 mètres à environ 100 mètres des captages,
- l'impact sur le prix du foncier avec une baisse prévisible à hauteur de 30% aux dires des agences immobilières situées sur notre territoire,
- l'impact sur toutes les espèces animales, y compris celles qui sont protégées, présentes sur notre commune, comme notamment les chauves-souris (très utiles en cette période d'invasion accrue de moustiques) et les milans royaux sédentarisés chez nous depuis quelques années,
- la réduction du territoire de chasse et l'exode des animaux,
- l'impact visuel et lumineux (à 20 kilomètres autour du parc éolien). Elles seront visibles jusqu'à Tulle,
- l'impact sonore qui n'est plus à démontrer,
- la rentabilité du projet aléatoire car basée sur des négociations annuelles du rachat de l'électricité produite par l'État, alors même que le prix de l'électricité augmente pour chacun d'entre nous,
- l'absence de retombées financières au profit des communes impactées, au profit de Tulle aggl.

Seul le nombre d'éoliennes a diminué (il est passé de 6 à 4) suite à la défection des propriétaires de 2 parcelles. Mais ce chiffre est susceptible d'être augmenté si le promoteur décidait de présenter une extension (l'étude d'impact porte également sur la Route Blanche) ou s'il vendait ce projet à un autre groupe financier plus implanté en France.

Soyons mobilisés, répondre massivement à cette enquête publique et exprimer notre refus citoyen est notre seule chance d'enterrer définitivement ce projet éolien !




**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 (32 jours), pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la SAS Eoliennes de Champagnac (filiale société VSB énergies nouvelles) relatif à la création d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs ainsi que d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Champagnac-la-Prune et Saint-Paul.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul. La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L. 341-1 et suivants et R. 341-1 et suivants du code forestier, sur une superficie de 0 ha 71a 47ca.

Madame Marie, Lise BAUDOUX-PLAS, retraitée de la fonction publique d'État est désignée en qualité de présidente de la commission pour mener cette enquête publique. Monsieur Jean-Louis DUC, retraité – ingénieur des travaux publics de l'État et monsieur Jean-Paul PELOTTE, directeur des services techniques, services aménagements et urbanisme, retraité, sont désignés membres titulaires. Monsieur André CHOURY, retraité d'EDF-GDF, est désigné membre suppléant.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'incidence et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 21 mai 2024 au 21 juin 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- La mairie de Champagnac-la-Prune, située 6 Grand'Rue :
 - le lundi et jeudi de 13h30 à 17h00
- La mairie de Saint-Paul, située 1 Place Henri Monteil :
 - le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi et le vendredi de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête, tenus à sa disposition en mairie de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul.
- adresser ses observations et propositions à la présidente de la commission d'enquête :
 - par correspondance à la mairie de Champagnac-la-Prune, siège de l'enquête (adresse postale : 6 Grand'Rue 19320 Champagnac-la-Prune).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet du Parc éolien Champagnac et Saint-Paul).
- accéder pendant la durée de l'enquête publique à un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, et ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5368>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5368@registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5368> et donc visibles par tous.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

- En mairie de Champagnac-la-Prune située 6 Grand'Rue :
 - Mardi 21 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Samedi 25 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Mardi 4 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Jeudi 13 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Vendredi 21 juin 2024 de 14H00 à 17H00.
- En mairie de Saint-Paul, située 1 Place Henri Monteil :
 - Mardi 21 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Lundi 27 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Samedi 8 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Mercredi 19 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Vendredi 21 juin 2024 de 9H00 à 12H00.

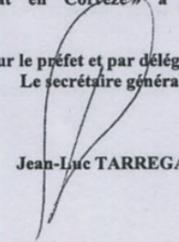
À l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'information complémentaires peuvent être adressées à madame Sarah MATRAY, cheffe de projet développement éolien de VSB ENERGIES NOUVELLES – Numéro de téléphone : 07 43 36 80 06 – courriel : sarah.matray@vsb-energies.fr.

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).
Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 23 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Luc TARREGA



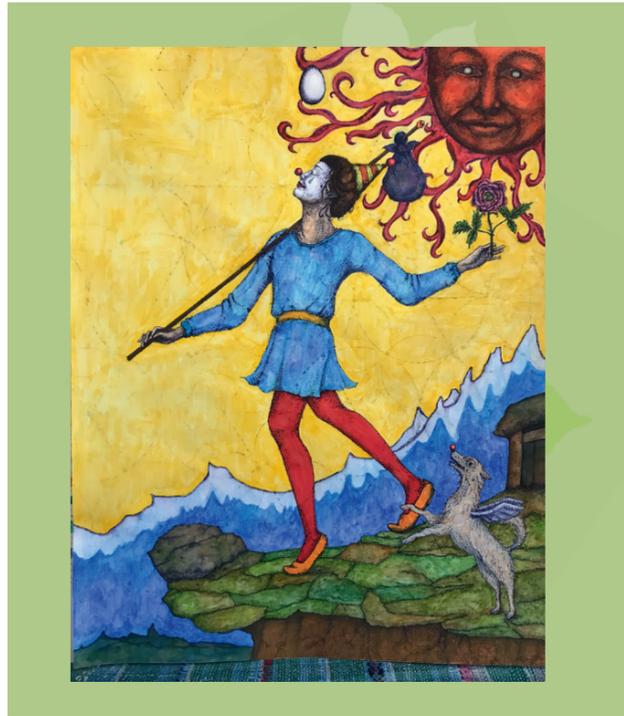
À savoir

Atelier « Parlons santé »

Le cinquième et dernier atelier aura lieu le dimanche 26 mai et portera sur le deuil, la maladie, l'adaptation, la résignation. Cette ultime rencontre sera prolongée par un repas partagé où tout le monde est le bienvenu (*participants, famille, amis ou encore voisins*). Ce sera également l'occasion de faire un bilan et d'évoquer une éventuelle suite pour la rentrée.

L'inscription pour l'atelier et le repas est souhaitée :

- soit par ☎ : 06 80 56 97 36
(à user avec modération car tél professionnel),
- soit par ✉ : a.garenne@free.fr



Corrèze autonomie : un nouveau service public, une prise en charge améliorée

Depuis le 2 janvier 2024, vous pouvez et devez contacter ce service pour toutes demandes concernant l'autonomie :

- aide administrative,
- aide à la complétude de dossier,
- évaluations des besoins,
- suivi des dossiers,
- mise en place de la téléassistance, solution de répit...

Les coordinateurs/trices (*ex Instance de Coordination et de l'Autonomie*) peuvent toujours se rendre à votre domicile. Ils sont également toujours là pour répondre aux questions et aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des aidants mais aussi des professionnels.

Coordinatrice de proximité : Sylvie TABASTE - ☎ : 05 55 19 19 19

Permanence d'accueil des familles et des bénéficiaires (*avec ou sans rendez-vous*)
le mardi de 8h30 à 12h

Maison France Services d'Espagnac

Il vous est maintenant possible de faire ou faire refaire vos titres d'identité (*passport, carte nationale d'identité*). L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous (☎ : 05.55.29.23.76).

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h30 - 16h

Mardi : 9h - 11h30 et 13h30 - 16h

Mercredi : 9h - 11h30 et 13h30 - 16h

Jeudi : 9h - 11h30 et 13h30 - 16h

Vendredi : 9h - 11h30 et 13h30 - 16h

Samedi : 10h - 12h



État civil

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Arnaud DIEDERICHS, 24 le Chassang

Doriane JAUILHAC et François DELZESCAUX, 2 le Peuch

Damien ROBIN, 1 Graffeuille

Émilie FLEYRAT-COUSTILLAS et Jérémie GIRAUD, 1 Lafont

Il se sont dits « oui »

Bruno ALARY et Myriam JERADI le 04/05/2024

La famille s'est agrandie

Charlie BROUSSE, le 27/12/2023 de Zoé et Sylvain BROUSSE

Ils nous ont quittés

Régis PICOT du Liac, le 25/11/2023 à Argentat/Dordogne, 80 ans

Claude BARRY du Chassang, le 01/02/2024 à Tulle, 78 ans

Paulette MOULY née RIOUX de Rouffy, le 12/02/2024 à Tulle, 96 ans

Madeleine PICHON née RIOUX de Rouffy, le 23/02/2024 à Bordeaux, 97 ans



Quoi de neuf ?

Du côté du comité

Depuis le début de cette année 2024, le Comité des fêtes présente un nouveau visage... et même plusieurs !

En octobre 2023, au moment du bilan de l'année écoulée, nous n'avons pas trouvé de successeur à Maryse, notre présidente sortante (*que nous remercions une nouvelle fois pour ses années d'investissement et son indéfectible bonne humeur!!!*). Anciens et nouveaux membres, nous avons donc dû réfléchir à une alternative qui permettrait de faire survivre l'association tout en innovant sur le plan de l'organisation.

Ainsi, nous avons opté pour une association sans président, formule qui fait de plus en plus d'émules dans notre pays.

Le Comité est désormais piloté par une collégiale de plusieurs membres (*5 pour 2024*), reconduits (*ou non*) à la fin de chaque année. Ils administrent l'association mais les choix et décisions restent discutés et décidés avec l'ensemble des membres de l'asso lors des réunions régulières. Les bénévoles sont évidemment et plus que jamais les bienvenus, les soutiens ponctuels également.



En choisissant ce type d'organisation, notre idée est de permettre une plus grande flexibilité dans la préparation des événements, de promouvoir et d'encourager les initiatives et les talents de chacun, de proposer de nouveaux événements en profitant des relations des uns et des autres (*concerts, arts de rue, conteur, marché de producteurs...*) tout en maintenant les fêtes qui marquent les temps forts de l'année pour notre commune.

En résumé : moins de hiérarchie, plus de dialogue ! Nous espérons ainsi motiver de nouvelles recrues qui souhaitent donner de leur temps, de leur énergie et de leur créativité.

C'est une année test pourrait-on dire, où l'on tâte le terrain et où l'on fait concrètement l'expérience de ce que l'on a imaginé sur le papier. Nous espérons que ce comité 2.0 se montrera à la hauteur de ses ambitions et de ses prédécesseurs !

Rendez-vous en fin d'année pour le bilan !



Troc aux graines et aux plants

Le Comité des fêtes «Ramène ta Prune» a ouvert sa saison avec la quatrième édition de sa bourse d'échange de graines et de plants samedi 23 mars. Toute la journée, troqueuses et troqueurs ont pu échanger, discuter et se retrouver dans une ambiance décontractée; le tout autour d'un verre et de gâteaux faits maison.



Concours de belote

Un succès pour le concours de belote organisé par le Comité vendredi 12 avril. En effet, 32 équipes ont répondu présentes. En cette veille de vacances scolaires, des duos père/fils nous ont prouvé que la relève était assurée. La bonne humeur était au rendez-vous et chacun est reparti avec une récompense. La buvette et les crêpes ont aussi été très appréciées.



À noter, dans vos agendas, nos prochains rendez-vous :

Fête de la Saint-Jean,
le samedi 22 juin

Fête d'été,
le samedi 13 juillet

Fête votive,
le dimanche 21 septembre



Brèves champrunoises

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 2023

Le soleil a éclairé cette nouvelle commémoration du 11 novembre et a décidé quelques dizaines de Champrunois à rendre hommage à ceux qui s'étaient vaillamment battus pour défendre notre pays pendant la Première Guerre mondiale.

Remercions Marcel ESPARGILLIÈRE qui a fièrement porté le drapeau pendant le défilé ainsi que Bertille et Louna qui, par quelques mots de circonstance, ont accompagné le rappel de l'histoire.

Tradition oblige, défilé, dépôt de gerbe, texte officiel, minute de silence mais aussi partage d'un verre ont ponctué ce moment de rassemblement.



Téléthon 2023

Cette année, le traditionnel repas intercommunal du Téléthon s'est tenu dans la salle polyvalente de Champagnac-la-Prune. L'originalité de cette réunion, est qu'elle est financée par les trois communes de Champagnac-la-Prune, La Roche Canillac et Gumont concernant les divers achats nécessaires à l'élaboration d'un menu auprès des commerçants locaux. Puis, ce sont les bénévoles qui cuisinent et enfin les trois comités des fêtes qui assurent la mise en place, le service à table et le rangement de la salle. Ainsi, le montant récolté par le prix des repas va en intégralité au Téléthon. Si chaque année cette formule rencontre un beau succès, cette nouvelle édition a su rassembler plus de 80 personnes, un chiffre jamais atteint à ce jour. À des fins d'équité, c'est une autre commune qui accueillera l'année prochaine cette manifestation.

L'équipe de la coordination du Plateau remercie « Ramène ta Prune » pour son don de 100€.





Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

lundi de 14h à 17h

jeudi de 14h à 17h

samedi de 10h à 12h

PERMANENCE de vos élus les samedis de 10h à 12h

📍 : Mairie de Champagnac-la-Prune 6 Grand'Rue 19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

☎ : 05 55 29 14 61

✉ : mairiechampagnaclaprune@orange.fr

🌐 : www.champagnac-la-prune-19.fr

